

Date : 23 septembre 2019

Communiqué de presse

Qualité des actions de formation : ouverture du processus de sélection des instances de labellisation reconnues par France compétences

France compétences a lancé, le 20 septembre, la procédure visant à reconnaître des instances de labellisation. Les instances répondant aux dispositions de l'article R. 6316-4 du code du travail, sont invitées à déposer leurs dossiers de demande jusqu'au 4 novembre. Les modalités de dépôt sont disponibles sur le site de l'institution. La liste des instances reconnues sera publiée à la fin de l'année 2019, après la validation par le Conseil d'administration de France compétences.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Celle-ci prévoit qu'à compter du 1er janvier 2021, pour accéder aux fonds publics ou mutualisés, les organismes réalisant des actions de développement des compétences (organisme de formation, centre de bilan de compétences, valorisation des acquis et centre de formation en apprentissage) devront faire l'objet d'une certification unique délivrée par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation ([Cofrac](#)). La loi offre également la possibilité, pour couvrir certaines situations, que cette certification soit délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences pour une période de 3 ans. Les deux modalités de reconnaissances se basent sur un référentiel national unique.

Les conditions et les modalités de dépôts sont disponibles sur le site de France compétences en cliquant [ici](#).

Créée par [la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 \(art. 36\)](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

presse@francecompetences.fr / 01 81 69 01 52

Consultez notre site internet directement sur : www.francecompetences.fr